

Communiqué du 15/11/2011

**Projet
d'évaluation :
agression
contre les
personnels
et leur statut**

**Une seule
exigence :
le retrait pur et
simple !**

FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fneccfp@fo-fneccfp.fr

Le ministère vient de communiquer ses projets de décrets mettant en place une évaluation des personnels enseignants de l'enseignement primaire et secondaire, des personnels d'éducation et d'orientation en lieu et place de la notation chiffrée.

L'évaluation professionnelle des personnels serait entièrement transférée aux chefs d'établissement dans le secondaire, aux IEN dans le primaire. Il n'y aurait plus aucune inspection disciplinaire pour les professeurs de l'enseignement secondaire.

Chaque agent devrait subir tous les trois ans un entretien professionnel donnant lieu à un rapport écrit. Il devrait le préparer par un «rapport d'autoévaluation» : chaque agent devrait donc se livrer à une «autocritique», aussi culpabilisante que dégradante de sa pratique professionnelle, ce alors que les suppressions de postes et les réformes rendent la situation insupportable.

Les critères des entretiens professionnels sont tout aussi inacceptables:

« Il s'agit notamment pour chaque agent d'évaluer sa capacité à faire progresser :

- chaque élève
- les compétences dans sa discipline ou ses domaines d'apprentissage;
- sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement, en lien avec les parents d'élève et les partenaires. Cette action se situe conformément aux orientations validées par les instances de l'école ou de l'établissement par la mise en place notamment de projets pédagogiques transversaux et pluridisciplinaires assurant la cohérence d'un enseignement collectif ;
- la qualité du cadre de travail afin qu'il soit propice aux apprentissages et au partage des valeurs de la République, notamment le respect mutuel et l'égalité entre tous les élèves. »

Dans cette évaluation la capacité à transmettre les connaissances, la qualification disciplinaire deviennent des critères totalement secondaires. C'est la voie ouverte à toutes les dérives. Les délibérations des conseils d'administration, des conseils d'école s'imposeraient alors contre les obligations de service définies et les missions définies statutairement.

Il n'y aurait plus aucune grille, aucun critère national.

Les déroulements de carrière seraient refondus: les trois cadences d'avancement (grand choix, choix, ancienneté) seraient supprimées au profit d'un rythme unique aligné sur l'ancienneté. Des réductions d'ancienneté seraient proposées directement par le chef d'établissement ou l'IEN. (5 mois pour 30% de l'effectif du corps, 2 mois pour 50% de l'effectif du corps). La grande majorité sera perdante. L'évaluation, ce sont aussi de nouvelles mesures d'austérité, l'allongement de notre durée de carrière.

Le projet ministériel s'inspire directement des méthodes en vigueur à France Télécom.

Ce sont les pressions permanentes sur tous, l'arbitraire érigé en système. C'est l'ensemble de nos garanties de fonctionnaires d'État qui est mis en cause.

La FNEC FP Force Ouvrière s'est adressée à toutes les fédérations de l'Education Nationale et les invite à une réunion le 22 novembre afin d'engager une action commune de toutes les fédérations syndicales appuyée sur la mobilisation des personnels pour exiger le retrait pur et simple de ce projet.

La FNEC FP invite ses syndicats à informer et mobiliser les personnels afin d'obtenir le retrait de ce projet.

Titulaires : le statut de fonctionnaire d'État à défendre
Non titulaires : le statut de fonctionnaire d'État à gagner
FORCE OUVRIÈRE : L'INDÉPENDANCE POUR DÉFENDRE LES REVENDICATIONS